

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	08	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	175	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt décembre à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jean-François ROUSSE, Maire

SECRETAIRE : Mme Joëlle BERNABEU

Date de la convocation : 12 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Ayant donné procuration : 5

Votants : 27

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
Mme Khadija TALHAOUI			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU	M. Jean-Paul BEYRIE		0
			1
Mme Isabelle DUFAU	M. Joris MAYOR – PLANTÉ	M. Lionel PITTON	1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOGNE		0
Mme Gisèle BIÉMOURET	M. Jean-Luc MAGEN	Mme Joëlle BERNABEU	1
M. Philippe BRET			1
	Mme Nathalie RATA	Mme Claudine GIRAUD	1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
	M. Alexandre BAUDOJIN	Mme Frédérique BROSSARD	1
Mme Frédérique BROSSARD			1
	M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST	Mme Cécile LAURENT	1
22	7	5	27

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	08	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	175	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

TARIFS MARCHES 2023

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs des marchés pour l'année 2022

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
FIXE les tarifs 2023 des marchés comme suit :

Marchés couverts et de plein air	2022	% Aug	2023
Halle :			
a/ Boxes aménagés :			
Abonnement mensuel pour deux marchés hebdomadaires			
Droit Fixe	25,75 €	0,00%	25,75 €
Le mètre linéaire	8,60 €	0,00%	8,60 €
b/ Bancs ordinaires :			
le mètre linéaire à la journée	1,05 €	0,00%	1,05 €
(Abonnés : gratuité du 1er trimestre si 45 jours de présence l'année précédente)			
Forains :			
Prix minimum	1,55 €	0,00%	1,55 €
Non abonnés, par mètre linéaire et par marché du 1/09 au 30/04	0,80 €	0,00%	0,80 €
Non abonnés, par mètre linéaire et par marché	1,50 €	0,00%	1,50 €
Abonnés :	0,50 €	0,00%	0,50 €
(Abonnés : gratuité du 1er trimestre si 45 jours de présence l'année précédente)			
Camions d'outillage	35,00 €	0,00%	35,00 €
Véhicules exposés à la vente :			
Par véhicule	2,50 €	0,00%	2,50 €
Machines agricoles par m²	0,30 €	0,00%	0,30 €

Fait et délibéré, le 20 décembre 2022

Le Maire,

Jean-François ROUSSE



La secrétaire de séance

Joëlle BERNABEU

Acte exécutoire, compte tenu

- de sa transmission au contrôle de légalité le : 22/12/2022
- de sa publication/affichage le : 22/12/2022

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau :

- soit par dépôt sur place au tribunal administratif ;
- soit par courrier adressé au tribunal administratif - 50 Cours Lyautey, 64010 Pau ;

site www.telerecours.fr;

à compter de sa date exécutoire

22/12/2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 22/12/2022
ID : 032-213201072-20221220-AG_2022_175-DE